



La Coopération Sino-congolaise et son impact sur le développement local : Cas de la SACIM au Kasai Oriental, RDC

[Sino-Congolese Cooperation and its Impact on Local Development: The Case of SACIM in Kasai Oriental, DRC]

Albert Kadima Bukasa* & Joël Kabengele Kabeya

Université Officielle de Mbuji-Mayi (UOM), Kasai, RD Cong. Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives Département des Relations Internationales

Résumé

La coopération sino-congolaise est un partenariat stratégique entre la République démocratique du Congo et la Chine. Ce partenariat dans le secteur minier a été exécuté par la Société Anhui-Congo d'Investissement minier (SACIM), exploitant le diamant dans la province du Kasai oriental. Il sied de noter que cette joint-venture sino-congolaise, implantée à Tshibwe, dans le territoire de Miabi a eu un impact assez significatif sur le développement de la région à travers le projet de construction des centrales hydroélectrique de Tubi-tubidi et de Movo, ainsi que la création d'une centaine d'emplois. Cependant, la mise en œuvre de l'Accord sino-congolais suscite des inquiétudes quant à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, eau, écoles, électricité), alors que c'est l'une des attentes consignées dans le cahier des charges et l'Accord lui-même. Ainsi, notre étude a examiné le contexte de ce partenariat RDC-SACIM, sa contribution au développement local dans la province du Kasai oriental, les défis auxquels il a été confronté. Pour finir, il a été également nécessaire de poser quelques perspectives en vue du respect adéquat des textes qui régissent le secteur minier.

Mots-clés : Coopération, Développement local, Investissement minier, Joint-venture, Kasai Oriental

Abstract

Sino-Congolese cooperation is a strategic partnership between the Democratic Republic of Congo and China. This partnership in the mining sector has been executed by the Anhui-Congo Mining Investment Company (SACIM), which exploits diamonds in the Kasai Oriental province. It should be noted that this Sino-Congolese joint venture, established in Tshibwe, in the Miabi territory, has had a significant impact on the region's development through the construction project of the Tubi-tubidi and Movo hydroelectric power stations, as well as the creation of about a hundred jobs. However, the implementation of the Sino-Congolese Agreement raises concerns regarding the improvement of access to basic social services (health, water, schools, electricity), even though this is one of the expectations outlined in the terms of reference and the Agreement itself. Thus, our study examined the context of this DRC-SACIM partnership, its contribution to local development in the Kasai Oriental province, and the challenges it has faced. Finally, it was also necessary to outline some perspectives for the adequate respect of the texts governing the mining sector.

Keywords: Cooperation, Local Development, Mining Investment, Joint-venture, Kasai Oriental

*Auteur correspondant: Albert Kadima Bukasa, (albertbukasa518@gmail.com). Tél. : (+243) 971177653

<https://orcid.org/0009-0002-5305-1250> ; Reçu le 12/02/2026 ; Révisé le 09/03/2026 ; Accepté le 31/03/2026

DOI: <https://doi.org/10.59228/rcst.026.v5.i1.254>

Copyright: ©2026 Bukasa & Kabeya. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License (CC-BY-NC-SA 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

1. Introduction

Souvent qualifiée de scandale géologique du point de vue de l'immensité de ses ressources minières (Ngala, 2017), la RDC contraste entre l'ampleur des richesses minérales qu'elle possède et par une véritable pauvreté généralisée de sa population et cela malgré l'adoption par le gouvernement d'un programme de développement axé sur la nécessité de réformer et d'améliorer le niveau de vie de la population et la reconstruction des infrastructures de base (Rapport Banque Mondiale, 2016).

Ainsi, la faillite de l'Etat est dû au fait que l'exploitation de ses potentielles ressources naturelles ne parvient pas à déclencher la croissance et le développement socio-économique, et à réduire la pauvreté de ses citoyens (Banque Mondiale, 2016). Il ressort de la littérature que certains pays dont le Chili, l'Argentine, le Botswana, la Tanzanie, l'Afrique du Sud et le Canada où le secteur minier a contribué énormément à l'économie nationale et que ces derniers ont récolté le développement économique et la réduction de la pauvreté de leur pays comme fruit de l'exploitation minière (Rapport BM, 2008).

La RDC comme tout autre Etat enviant un développement, s'est vu obligé de suivre le pas de ses prédécesseurs. Mais cette fois-ci, en s'engageant dans une coopération bilatérale avec le gouvernement chinois. Espérant à cet effet, qu'en investissant dans le secteur minier, la Chine devra, à travers cette coopération apporter à la RDC un appui technologique ainsi que des capitaux frais pour son développement. C'est à cet effet que Thierry Vircoulon fait un constat selon lequel le tapis roulant sur lequel la RDC et la République Populaire de la Chine sont assis est purement économique et commercial. Ou la Chine propose une formule de développement basée sur la construction des infrastructures associée aux objectifs commerciaux. Il ajoute que cette stratégie est aux antipodes des stratégies de développement prônées par le PNUD et différents d'autres bailleurs (la philosophie de développement humain et de la sécurité humaine) mais qui est attractif aux yeux des autorités de la RDC et qui répond aux besoins urgents en infrastructures afin de relancer son économie longtemps bouleversée par la guerre (Vircoulon, 2008).

Laurent Delcourt estime, quant à lui que dans l'arène internationale actuelle, il y a l'arrivée d'un nouvel acteur de poids dans les relations économiques internationales, exempt de liens coloniaux en Afrique et peu contraignant dans l'octroi de ses financements

(Delcourt, 2011). Coopérer avec lui comparativement aux autres bailleurs de fonds est considéré comme salutaire. Parce qu'il apporte au pays non seulement des nouvelles ressources financières, mais lui permet d'échapper à l'orthodoxie libérale et de définir une trajectoire propre, non prescrite et non conditionnée, de développement (Delcourt, 2011).

Ainsi, Michel Luntubume s'inscrit dans le même ordre d'idée et estime que le partenariat privilégié avec la Chine apporte à la RDC une occasion en or de valoriser ses ressources naturelles et de défendre ses intérêts face à ses alliés historiques. Parce qu'il s'avère qu'après des années de conflit, la RDC fait face à un besoin urgent de routes et d'infrastructures pour assurer sa reconstruction (Luntumbue, 2011).

La poussée des intérêts chinois en RDC suscite des controverses, en raison de l'ampleur des investissements réalisés d'une coopération exemptée des conditionnalités politiques, ainsi que la présence fulgurante d'une diaspora chinoise (Luntumbue, 2011).

Comme pense Aurelie Cotton et les autres, la stratégie Chinoise d'exploitation des ressources minières en RDC repose sur une politique étatique visant à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières pour répondre aux besoins croissants de son économie tout en renforçant son influence mondiale (Cotton et al., 2015). Derechef, à en croire Stefaan Marysse et Claudine Tshimanga, vouloir s'associer à l'AFECC, c'est vouloir quelque chose et son contraire, parce qu'étant déjà une société au passé social et économique controversé à en juger par son expérience Zimbabweenne (Marysse & Tshimanga, 2013).

A ce propos, la signature des différents contrats chinois avec la RDC en termes d'engagements financiers, les actions menées jusqu'à présent permettent de mieux comprendre les véritables intentions de la Chine en Afrique et la compréhension réelle des enjeux et changement de la scène géopolitique (Marysse & Geenen, 2007).

C'est dans le cadre du même ordre idée que François Misser part du constat selon lequel c'est dans une situation de confusion juridique et de récession que le contrat entre l'État congolais et l'Anhui Foreign Economic Construction Corporation (AFECC) voit le jour (Misser, 2013), parce qu'estimant que l'AFECC est venue en Afrique sous ordre de Beijing pour saisir les ressources rares et réaliser des opérations multisectorielles pour contribuer à la coopération sino-africaine et pour mériter l'honneur de la Chine.

Il s'agit de faire une analyse de ce que la SACIM apporte comme contribution au développement en investissant dans l'exploitation du diamant dans la province du Kasai Oriental d'une part et d'autre part d'analyser et de trouver pourquoi la SACIM ne contribue-t-elle pas au développement malgré tous les engagements prévus dans l'accord ainsi que les obligations prévues par le code minier de la RDC.

Cette étude a analysé la coopération sino congolaise à travers les activités de la SACIM, en tenant compte des variables qui orientent le processus de développement local notamment, la variable économique prenant en compte l'investissement dans les infrastructures, les retombées fiscales et redevances ainsi que la création d'emplois, la variable sociale, touchant la Responsabilité Sociétale des Entreprises qui constitue un cadre d'évaluation de l'impact de la société sur les services essentiels tels que la santé et l'éducation ainsi que la variable environnementale pour analyser l'impact des activités minières sur l'environnement et enfin aborder la question de la gouvernance institutionnelle, permettant de déterminer si ce partenariat bilatéral favorise une croissance endogène ou s'il perpétue une économie d'enclave.

L'étude des retombées de la coopération entre la Chine et la République démocratique du Congo dans le Kasai Oriental, à travers les activités de la SACIM, peut être éclairée par la théorie de la dépendance, élaborée notamment par RAUL PREBISCH ET SAMIR AMIN. Cette approche met en évidence une organisation de l'économie mondiale structurée autour d'un « Centre » industrialisé et d'une « Périphérie » dont les ressources sont mobilisées pour soutenir la croissance du premier. Dans le cas de l'exploitation du diamant par la SACIM, ce cadre théorique permet de questionner si les transferts de capitaux et de matières premières ne perpétuent pas une dynamique de dépendance économique pour le Kasai Oriental. Ici, le « Centre » correspond aux pôles industriels chinois, grands consommateurs de minerais, tandis que la province congolaise apparaît comme une « Périphérie » dont l'économie reste fragile et tributaire des décisions prises à l'extérieur.

L'application du cadre théorique de la dépendance au cas de la SACIM met en évidence ce que nous qualifions « échange inégal » c'est-à-dire la plus grande partie de la valeur ajoutée issue de la transformation du diamant est captée par les marchés internationaux, tandis que la région productrice

supporte les coûts sociaux et environnementaux. Cette lecture souligne que le développement local reste illusoire tant que la coopération s'inscrit dans une logique d'économie de rente. En se limitant à l'extraction de la ressource brute, sans impulser une industrialisation endogène ni une diversification des activités économiques, la SACIM maintient le Kasai Oriental dans une dépendance structurelle. Ce constat invite à interroger la finalité des infrastructures mises en place par le partenaire chinois : constituent-elles de véritables instruments de désenclavement et de développement, ou ne sont-elles que des dispositifs destinés à faciliter l'exportation des minerais ? En définitive, cette grille d'analyse permet de questionner si la coopération sino-congolaise représente une rupture avec les logiques coloniales classiques, ou si elle en reproduit une version actualisée, où l'intérêt industriel du « Centre » prime sur les besoins de développement de la « Périphérie »

Ainsi, face à la situation telle qu'elle se présente, nous nous posons ainsi une question de savoir : Dans quelle mesure la SACIM contribuent-elles au développement local du Kasai-Oriental ? A cette préoccupation principale, découle une question secondaire ci-après « Quels sont les facteurs qui limitent ou favorisent cet impact ? ».

Pour évaluer l'impact de la SACIM (Anhui-Congo d'Investissement Minier) sur le développement local, cette étude a suivi une démarche structurée en trois étapes clés. Premièrement, une phase de collecte documentaire a été menée pour analyser les accords de coopération sino-congolais et les rapports officiels de l'entreprise, notamment ceux relatifs à la responsabilité sociétale (RSE). Deuxièmement, une investigation empirique a été réalisée auprès des communautés locales afin de recueillir des données qualitatives sur les retombées réelles en termes d'emplois, d'infrastructures et de services sociaux reposant sur une triangulation de techniques : d'une part, la conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs clés (cadres de l'entreprise, autorités locales et leaders d'opinion) ; d'autre part, l'organisation des focus groupes avec les populations riveraines afin de capter les perceptions collectives sur le développement local. Enfin, une phase d'analyse comparative a permis de confronter les engagements contractuels du partenariat sino-congolais aux réalités socio-économiques observées sur le terrain, permettant ainsi de dégager les

forces et les limites de ce modèle de développement pour les populations riveraines.

Cependant, en examinant cette coopération, nous sommes partis de la période de 2013 à 2018 marquant ainsi le début des activités et de 2019 à 2023 période caractérisée par des critiques sur l'inefficacité de la SACIM.

2. Littérature

2.1. Analyse de l'impact de la coopération sino-congolaise sur le développement local : cas de la SACIM

Dans son plan d'affaires, l'AFECC c'était attribué les objectifs de contribuer au développement des communautés par les actions suivantes ([Plan d'affaires SACIM, 2013-2018](#)):

2.1.1. Engagements initiaux de l'AFECC et mise en œuvre.

Selon le plan d'affaires 2013-2018, l'AFECC s'était engagée à financer les infrastructures préindustrielles, à développer des projets agricoles, à améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité, et à soutenir des initiatives sociales. Sur le terrain, certaines réalisations sont visibles, notamment la construction de deux usines à Tshibwe et la mise en service de la centrale hydroélectrique de Tubi-Tubidi (8 MW pour la SACIM et 4 MW pour Mbuji-Mayi).

- Aucune intégration des actifs à la bourse de Hong Kong : Pourtant prévu dans l'accord, l'intégration des actifs de la SACIM dans la bourse de Hong Kong n'a jamais été effective et cela pour des raisons non autrement identifiées.

- Garantie en infrastructures et financement des projets agricoles : Sur terrain, certaines réalisations sont visibles, notamment la construction de deux usines à Tshibwe et la mise en service de la centrale hydroélectrique de Tubi-Tubidi (8 MW pour la SACIM et 4 MW pour Mbuji-Mayi)

- Au-delà du courant, plusieurs d'autres réalisations n'ont pas eu lieu notamment la route reliant la ville de Mbuji-Mayi et la cité de TSHIBWE qui n'a jamais été bitumée. La SACIM ne montre aucun effort de développer le secteur agro-industriel dans la province du Kasai Oriental pourtant prévu qu'elle introduise des entreprises Chinoises spécialisées dans le domaine et en apportant également les financements nécessaires. Les communautés riveraines n'ont reçu jusqu'à ce jour qu'environ un forage par localité qui sont aujourd'hui non opérationnel.

- Financement des projets sociaux : Malgré de nombreuses sollicitations documentées, la SACIM n'a

jamais financé un projet social, pas parce qu'il n'y en a jamais eu, mais parce que parfois cette volonté de financer n'est plus.

2.1.2. Contrats des employés et des droits humains

La société SACIM dispose du droit de sélectionner son personnel, en privilégiant, à compétences équivalentes, les travailleurs locaux de SCIM. Toutefois, elle peut engager des expatriés qualifiés si ses impératifs opérationnels l'exigent. Bien que l'accord prévoit la priorité au personnel local, la SACIM emploie plus de 400 travailleurs chinois pour environ 1000 congolais. Les témoignages recueillis révèlent ce qui suit :

- Disproportion en termes des engagés, plus de mille Congolais sont employés, aux côtés d'environ quatre cents travailleurs chinois.

- Ecart salarial important entre salariés congolais et chinois

- Absence de liberté syndicale, entraînant ainsi des licenciements arbitraires parce qu'elle n'a jamais permis aux travailleurs de former un groupe syndical,

- Absence de clauses explicites sur les droits humains dans le contrat même si plusieurs clauses du contrat mentionnent un engagement de la SACIM à contribuer au développement.

2.1.3. La SACIM et les prescrits du code minier

Le code minier fixe une redevance minière de 6% de taux, retenue sur la valeur commerciale brute des pierres précieuses. Répartie comme suit :

- 50% acquis au pouvoir central

- 25% versés à la province

- 15% versés aux ETDs concernées

- 10% réservé pour le fond minier des générations futures

- Ainsi, ces fonds sont affectés exclusivement à la réalisation des infrastructures de base d'intérêt communautaire

En effet, entre 2019 et 2024, la SACIM a versé 6 106 208,10 USD en redevances et quotités. Toutefois, les paiements sont irréguliers, sans justification, malgré une production élevée. Les autorités provinciales et locales ne fournissent aucune explication, révélant un déficit de transparence. Les fonds destinés aux communautés sont souvent détournés ou non exécutés, empêchant la réalisation d'infrastructures essentielles (écoles, centres de santé, routes, forages).

Ci-dessus les tableaux reprenant le paiement mensuel, annuel de la redevance minière par la SACIM au Kasai Oriental :

Tableau I. Paiement annuel de la redevance minière

| 2019-2024 | Redevance \$ | Quotité \$ | Total \$ |
|-----------|--------------|------------|------------|
| 2019 | 1007514,42 | 608273,73 | 1615788,15 |
| 2020 | 647850,97 | 388710,62 | 1036561,59 |
| 2021 | 689777,33 | 414816,33 | 1104593,66 |
| 2022 | 921670,8 | 553002,47 | 1474673,27 |
| 2023 | 317665,77 | 191618,34 | 509284,11 |
| 2024 | 227083,07 | 138224,25 | 365307,32 |
| Total | 3811562,36 | 2294645,74 | 6106208,1 |

A partir de ce **tableau I**, nous pouvons constater que le paiement de la redevance et la quotité n'a pas été régulier, parce qu'il ressort que des irrégularités dans le calendrier des versements ont été constatées sans justification officielle disponible.

La **figure 1** suivante représente l'évolution du paiement de la redevance et la quotité par la SACIM allant de 2019 à 2024.

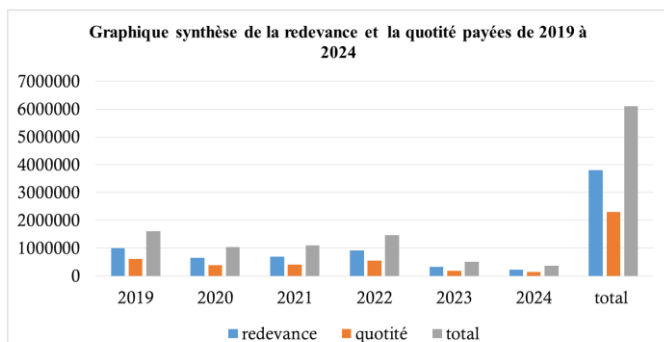


Figure 1. Graphique synthèse de redevance et quotité payé de 2019 à 2024.

Afin de saisir la portée réelle de ces contributions financières, il est impératif de confronter les montants des redevances versées aux volumes effectifs de l'extraction minière. Le tableau suivant, détaillant la **production mensuelle de la SACIM**, permet de mettre en lumière un paradoxe majeur : malgré une exploitation souvent intensive, les versements financiers demeurent irréguliers et semblent déconnectés de la réalité productive de la mine.

Cette confrontation des données est essentielle pour démontrer le déficit de transparence et l'absence d'une traçabilité rigoureuse entre la richesse extraite et la rente effectivement rétrocédée aux communautés locales.

Tableau II. Tableau synthèse de la production de diamant de 2019 à 2023.

| Période | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Janvier | 298252,52 | 382876,65 | 303757,71 | 268188,65 | 160113,12 |
| Février | 319253,31 | 336185,53 | 278364,57 | 239515,06 | 160659,43 |
| Mars | 330511,83 | 389007,97 | 272011,93 | 303420,57 | 148168,44 |
| Avril | 310515,05 | 289798,8 | 257435,51 | 292599,75 | 141305,88 |
| Mai | 370128,77 | 389879,93 | 244501,92 | 316819,38 | 41979,54 |
| Juin | 294302,75 | 349601,24 | 271122,27 | 316730,72 | 208396,86 |
| Juillet | 334643,39 | 442674,47 | 360332,05 | 245825,11 | 202020,99 |
| Août | 338086,23 | 464166,2 | 350510,37 | 293295,89 | 9976,04 |
| Septembre | 339462,8 | 377639,4 | 293817,16 | 242337,63 | |
| Octobre | 360338,64 | 336182,8 | 341088,8 | 240198,1 | 184235,14 |
| Novembre | 339035,16 | 317312,01 | 339162,78 | 174948,38 | |
| Décembre | 330648,75 | 324886,55 | 301373,97 | 139857,64 | |
| Total général | 3965179,2 | 4400211,6 | 3613479 | 3073737 | 1256855,4 |

Source : *Données recueillies auprès de la Direction de statistique de la SACIM*

Ce **tableau II** représente la situation de la production du diamant au Kasai Oriental depuis 2019 jusqu'en 2023. Aucune raison ne justifie l'indisponibilité des données de la production de la SACIM depuis 2013. Certes, la production a connu des fluctuations significatives pendant cette période mais avec une tendance généralement tournée à la baisse au cours de la période de 2023 se justifiée par la carence des outils de production et l'amortissement de ceux existant.

2.1.4. Cahier des charges de responsabilité sociétale

Les entreprises minières devraient contribuer à hauteur de 0,3% du chiffre d'affaires de l'exercice au cours duquel elle est constituée. Et la dotation doit être entièrement mise à disposition des communautés locales avant l'expiration de l'exercice suivant celui au cours duquel elle a été constituée (*l'article 26, Code minier*). Les éléments ci-après montrent la légèreté avec laquelle le contrat est mis en œuvre :

- Les projets prévus sont très en retard. C'est vers les années 2021 que l'initiative a été entreprise pour pouvoir élaborer le cahier des charges ;
- Les infrastructures réalisées sont limitées (deux centres de santé non équipés, six forages non fonctionnels) ;
- La gestion des fonds manque de transparence et cela dans un esprit de méfiance avec la communauté qui s'était sentie écartée au lieu d'être associée aux travaux qui la concerne. Le financement des infrastructures et service socio-économiques de base prévu dans le cahier des charges est assuré par le budget social de la SACIM et est estimé à hauteur de 5.000.000 USD pour la période de 4 ans, allant de 2020 à 2024,

soit 1.000.000 USD par année. A ce stade, nous constatons le cahier des charges reste une lettre morte et inefficace.

2.2. Impact globale de la SACIM sur le développement local au Kasai Oriental

Malgré quelques réalisations (électrification partielle, emplois locaux), l'impact global reste faible, car la pauvreté persistante au Kasai-Oriental malgré la présence de la SACIM s'explique par un manque d'impact positif de l'exploitation minière sur le développement local :

2.2.1. Impact économique-social de la SACIM au Kasai Oriental

a. La faible redistribution des richesses

Notre constat sur place démontre que la SACIM extrait des diamants industriels sans investir dans des infrastructures comme routes, écoles ou hôpitaux, laissant les communautés appauvries et privées d'exploitation artisanale. Les revenus générés ne profitent qu'à une élite, aggravant l'insécurité alimentaire touchant 3 millions de personnes. Contrairement à la société Miba qui a au moins construit une cité pour ses travailleurs en Mbujimayi. La SACIM a versé un total de 6 106 208,10 USD entre 2019 et 2024 ; toutefois, ces paiements sont caractérisés par une irrégularité chronique et une gestion provinciale opaque qui empêchent les communautés locales de bénéficier réellement de cette rente pour leurs besoins prioritaires.

b. Absence d'infrastructures structurantes

En ce qui concerne l'investissement dans les infrastructures, la réalisation la plus notable est la construction des centrales hydroélectriques de Tubi-Tubidi (fournissant 8 MW à la société et 4 MW à la ville) et de Movo, bien que d'autres promesses structurantes, comme le bitumage de la route Mbujimayi-Tshibwe ou les projets agro-industriels, n'aient jamais été concrétisées. Les rares réalisations sociales se limitent à deux centres de santé dépourvus d'équipements et à six forages d'eau manuels désormais non opérationnels, laissant les communautés sans accès effectif aux services de base essentiels. En définitive, les infrastructures structurantes telles que les routes bitumées, les écoles ou les hôpitaux font cruellement défaut, confirmant que cette coopération n'a pas dépassé le stade d'une « économie d'enclave ».

Les résultats en matière de santé et d'éducation sont jugés modiques et inefficaces. En effet, après plus d'une décennie d'exploitation, les réalisations se limitent à deux centres de santé non équipés et six

forages manuels non opérationnels, laissant les communautés sans accès réel à l'eau potable ni aux soins de base. Alors que le cahier des charges prévoyait une dotation annuelle d'un million de dollars pour les infrastructures socio-économiques, cette promesse reste à ce jour une « lettre morte », illustrant un échec manifeste de la SACIM à transformer la rente minière en capital social durable pour la province.

c. Pauvreté persistante dans les zones d'exploitations

Les impayements connus par les travailleurs de la Sacim constituant ainsi une paralysie de l'économie locale dévient un blocage principal de la vie économique riveraine, amenant une dégradation des conditions des vies des communautés riveraines et le poussant à quitter la zone d'exploitation

2.2.2. Défis de la SACIM face au développement de la province du Kasai oriental

La SACIM rencontre à ces jours plusieurs défis qui entravent son efficacité dans le développement de la province du Kasai Oriental. Les principaux sont les suivants : la mauvaise gouvernance, une contribution financière non suivie,

a. Mauvaise gouvernance des ressources

La gestion des ressources minérales, notamment le diamant, est marquée par des pratiques de mauvaise gouvernance. Différents rapports lancent les cris d'alarmes et révèlent l'exploitation intensive du diamant par la SACIM mais dont les effets économiques ne profitent ni à l'Etat ni aux communautés locales exacerbant ainsi la pauvreté dans la région. L'état de la province contraste avec les données statistiques de production et apparaît comme une mauvaise gouvernance des ressources minières à l'égard des populations.

Loin de constituer un moteur de prospérité, l'exploitation du diamant au Kasai Oriental est paradoxalement perçue aujourd'hui comme un vecteur de paupérisation. Cette ressource ne contribue pas au développement structurel de la province car la rente minière, au lieu d'être réinvestie dans les services de base, est captée par des mécanismes d'enrichissement illicite au profit d'intérêts privés et de certaines élites (Tshimpidimbua, 2021), les registres comptables de la SACIM et autres documents montrent les réalisations et quelques fonds payés en termes de taxe mais pour aucune réalisation des deux côtés. Cela ramène à un questionnement des communautés, est-il vrai que la SACIM verse les fonds prévus dans différentes obligations ? À qui sont versés ces fonds ? Et à quoi servent les fonds ?

Ensuite, le défaut de la SACIM de verser le 0.3% de son chiffre d'affaires annuel à la cellule DOT-SACIM pour les projets communautaires freine les initiatives locales de développement (Amissi, 2025), et enfin, la gestion des fonds de redevance minière qui profitent aux entités locales est déficiente, caractérisée par un chevauchement non justifié par la société dans le paiement de ce dernier. Le déblocage de ces fonds de développement aux localités et leur répartition sont entravés par une fraude qui ne dit pas son nom.

Comme si cela ne suffisait pas, depuis 2018 à 2020 les bénéficiaires n'ont jamais touché à ces fonds soi-disant logés dans un compte de la province, le compte bancaire de chaque entité est géré par gouvernement provincial, ce qui rend une traçabilité floue, l'affectation de ce fonds ne répond pas aux besoins identifiés comme prioritaires des communautés locales qui sont la réalisation des infrastructures de base d'intérêt communautaire (Cihunda, 2023).

La contribution financière non suivie

Il a été clairement décidé que la SACIM va chaque année verser dans le compte des ETDs une somme d'argent de 1.000.000 \$ selon qu'il a été décidé dans le cahier des charges sociétales. Cependant, la question reste de savoir à quoi servent ces fonds ? qui les utilise ? Toutes ces questions demeurent sans réponses sur la transparence et le manque de suivi. La SACIM évolue dans un contexte de fraude, contrebande et d'informalité, ce qui fragilise le suivi effectif des fonds versés. Aucune structure mis en place pour le suivi des engagements, des dotations ainsi que des fonds versés n'est stable et opérationnelle.

Le manque des mécanismes des contrôle, l'absence d'une structure de suivi ainsi que certaines difficultés liées à l'applicabilité des dispositifs prévus dans le code minier gangrènent le bon processus de vérification des fonds versés et bloquent la connaissance sur la destination réelle des fonds et du bénéficiaire final.

b. Opacité contractuelle

L'opacité contractuelle du contrat SACIM au Kasai-Oriental découle principalement d'irrégularités dans l'élaboration et la signature de ses cahiers des charges avec les communautés locales, ainsi que d'un manque de transparence sur ses engagements légaux. La divulgation des détails spécifiques des différents avenants et des conventions de partage de production de la SACIM reste inaccessible. Cela ramène à

l'inquiétude selon laquelle les obligations fiscales sociales sont réellement respectées.

Le contrat ne définit pas clairement les mécanismes de contre-expertise indépendante lors de la vente et cela permet à la société de vendre à des prix inférieurs au marché mondial, impactant directement la redevance minière et les dividendes de l'Etat.

Le cahier des charges signé en 2021-2022 entre SACIM et les communautés de Miabi exclut la société civile et les parties prenantes obligatoires comme la MIBA, violant les articles 11 et 12 du règlement minier qui exigent un accompagnement expert. Des représentants non qualifiés ont été impliqués, sans analyse approfondie des besoins locaux ni consultation publique.

2.3. Perspectives et Recommandations

2.3.1. Perspectives

Au départ, il n'y a pas de coopération qui soit à priori avantageuse ou désavantageuse. Tout dépend des ambitions, de la vision de chaque acteur engagé dans cette dernière, des moyens pour atteindre les objectifs et surtout de leur capacité à concevoir et à mener une politique efficace dans les négociations (Awuve, 2016). La RDC doit définir clairement ses priorités, renforcer ses institutions et orienter les investissements vers la transformation locale des ressources.

a. La promotion de la bonne gouvernance

Le problème de la RDC ne se résume pas en style d'organisation. Il faut d'urgence former tout personnel qui participe à la gestion de la chose publique à être capable de concevoir les plans d'actions de leurs services conformément aux aspirations de la population et à la promotion de l'Etat de droit.

En effet, quelle que soit l'importance de l'aide chinoise, elle ne pourra être utile que si elle est bien gérée dans l'intérêt de tous. La RDC est souvent indexée par la communauté internationale à cause de la mal gouvernance et l'absence de transparence dans la gestion des affaires publiques. Ceci explique la présence et les interventions fréquentes des pays occidentaux en RDC, voire dans ses affaires intérieures.

b. La construction d'un système de coopération

La République Démocratique du Congo doit au préalable identifier quelles sont ses priorités du développement et en suite construire son système de coopération. Lequel est basé sur l'attraction des investissements par un climat d'affaire approprié, la régénération des bénéfices issus de l'exploitation, le

transfert de la technologie et la formation d'un personnel qualifié. La RDC doit s'assigner des objectifs à atteindre, entre autres, avoir une vision, une pensée stratégique, une intelligence stratégique, une doctrine internationale et une philosophie comportementale propre à elle sur sa coopération avec la Chine ; tout en tenant compte du temps (voir ce qu'elle peut gagner à court, moyen et long terme).

C'est à partir de la construction d'un système de coopération que la RDC doit savoir pourquoi elle coopère, qu'est-ce qu'elle cherche en coopérant. C'est à cela qu'elle va éviter de signer n'importe quel accord accordant plus d'avantages que les garanties attendues auprès de ses partenaires.

L'intérêt supérieur et les priorités du développement de la République Démocratique du Congo commandent que les investissements directs chinois via ses multinationales qui seront implantées sur son territoire soient orientés vers l'industrie lourde (transformation des matières premières en leur donnant une plus-value ou une valeur ajoutée sur place en RDC).

2.3.2. *Recommandations :*

a. Au Gouvernement :

- Pour que le diamant soutienne l'économie du Kasai Oriental et de la RDC, le gouvernement congolais dans l'objectif de promouvoir le secteur industriel du diamant devra soutenir ce secteur en créant une industrie de transformation locale pour obtenir la valeur ajoutée locale ;

- Pour s'assurer d'une gestion transparente de la SACIM, le gouvernement devra contrôler tant la production que la commercialisation de diamant produit par la SACIM afin de tirer profit au même titre que les partenaires chinois en organisant des audits pour maîtriser sa production et la commercialisation de sa production ;

- Le gouvernement devrait s'assurer à la clarté de l'accord qui le lie à l'AFECC en organisant soit les séances de revisitations du contrat, soit la signature d'un avenant afin de permettre le suivi des bénéfices réels pour la province ;

- Le gouvernement devrait s'assurer que les droits humains sont respectés par les partenaires chinois dans le cadre de traitement des travailleurs et de leurs obligations sociales vis-à-vis des communautés locales. Faute de quoi, le gouvernement devrait appliquer les différentes sanctions prévues par le Code minier ;

- Le gouvernement devrait d'assurer au respect de la législation minière en vigueur ainsi que les clauses d'engagements prévues dans le contrat notamment en matières de fiscalité, d'impact environnemental et de respect des droits humains afin de s'assurer que les ressources profitent d'abord à la population locale ;

- Veiller au respect des responsabilités sociales en faveur des entités ou les communautés où les activités sont exercées ;

- Réparer les dommages causés aux populations riveraines par les activités d'exploitation en les associant aux prises des décisions sur l'établissement du cahier des charges, le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord ;

- La RDC devrait associer l'ACGT dans l'équipe de suivi de réalisation des grands travaux d'intérêts communautaires issu d'un accord quelconque.

b. A la SACIM :

Il est primordial que la SACIM

- Adopte des pratiques de gestion transparente et mette en place des mécanismes robustes pour assurer le respect de leurs engagements

- Collabore avec les communautés locales pour s'assurer que les bénéfices de l'exploitation minière profitent à la population en incluant toutes les initiatives de développement local et des projets d'infrastructures

Mettre sur pied des moyens et des systèmes de traçabilités rigoureux pour garantir que le diamant est extrait.

3. Conclusion

Nous voici arrivé à la fin de notre monographie qui a porté sur « la coopération sino congolaise et son impact sur le développement local : cas de la SACIM au Kasai Oriental. Dans le cadre de cette monographie nous sommes partis d'une problématique qui consiste à savoir Dans quelle mesure les activités de la SACIM contribuent-elles au développement local du Kasai-Oriental ? A cette préoccupation principale, découle une question secondaire ci-après « Quels sont les facteurs qui limitent ou favorisent cet impact ? ».

Au terme de cette étude, il ressort que le bilan de ce partenariat stratégique reste marqué par un paradoxe profond. Si la présence chinoise visait initialement à redynamiser l'économie locale par l'apport de capitaux et d'infrastructures, la réalité de terrain démontre que cet objectif est loin d'être atteint.

L'analyse des données recueillies confirme que la coopération, telle qu'exécutée par la SACIM, ne contribue pas efficacement au développement local. Bien que l'entreprise ait réussi la mise en service des centrales de Tubi-Tubidi et Movo après une décennie d'attente, ces réalisations restent des exceptions dans un océan de promesses non tenues. Contrairement au modèle historique de la MIBA, qui avait su intégrer des infrastructures sociales durables, la SACIM s'est muée en une véritable « économie d'enclave ». Les infrastructures de base (santé, éducation, eau) sont soit inexistantes, soit non opérationnelles, comme en témoignent les forages manuels en panne et les centres de santé non équipés.

Le blocage majeur de ce partenariat réside dans une gouvernance opaque et un non-respect chronique des cadres réglementaires, notamment le Code minier et les clauses du cahier des charges. L'exclusion des parties prenantes locales et de la société civile dans les processus de décision a favorisé une redistribution des richesses captée par une élite, au détriment d'une population riveraine confrontée à une insécurité alimentaire croissante et à une dégradation de son environnement (ravins géants).

En définitive, cette étude valide l'application de la théorie de la dépendance : la relation SACIM-RDC s'apparente à un « échange inégal » où les ressources diamantifères du Kasai Oriental soutiennent la croissance du « Centre » (la Chine), tandis que la « Périphérie » (Kasai Oriental) supporte seule les coûts sociaux et environnementaux.

Pour que le diamant redevienne un moteur de croissance, il est impératif que la RDC passe d'une diplomatie de survie à une stratégie de souveraineté. Cela exige une surveillance citoyenne accrue, une transparence absolue dans la traçabilité des redevances et une exigence de transformation locale des ressources. Comme le souligne cette recherche : plus les textes réglementaires seront respectés, plus le développement de la province sera garanti ; moins ils le seront, plus la richesse minérale restera un mirage pour les Congolais.

Remerciements

Nous tenons à remercier notre équipe pour sa contribution majeure aux analyses de l'impact de cette coopération et de la mise sur pieds de cet article.

Financement

Cette recherche n'a reçu aucun financement extérieur.

Conflit d'intérêts

Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêts.

Considérations éthiques

Cette étude bien que strictement analytique s'est quand même conformée aux normes internationales de publication scientifique.

ORCID des Auteurs

Bukasa K.A.: <https://orcid.org/0009-0002-5305-1250>;

Kabeya K. J.: <https://orcid.org/0009-0001-9799-865X>

Contribution des Auteurs

A.K.B. : Conception, collecte et traitement des données

J.K.K. : Traitement des idées, des données et mise en forme.

Tous les auteurs ont lu et approuvé la version finale du manuscrit et acceptent d'en assumer la responsabilité scientifique.

Références bibliographiques

- Amissi, G. (2025). Kasai Oriental : 10 mois sans salaire pour les employés de la SACIM, un arrêté controversé pointé du doigt. *Congo Quotidien*. Consulté le 3 février 2025, à l'adresse <https://www.congoquotidien.com>
- Awuve Koffi Afetogbo. (n.d.). Les enjeux de la coopération sino-africaine (Mémoire de l'Ecole Nationale d'Administration du Togo). Lomé. Consulté à l'adresse <https://www.memoireonline.com>
- Cihunda Hengalela, J. (2023). La gouvernance des fonds issus de la quotité des 15% de la redevance minière. *Librairie Africaines d'Etudes Juridiques*, 10, 416. <https://doi.org/10.5771/2363-6262-2023-3-409>
- Cotton, A., et al. (n.d.). *Stratégies d'influence autour des ressources minières - Cuivre, Cobalt, Coltan - dans l'Est de la République Démocratique du Congo*.
- Delcourt, L. (2011). La Chine en Afrique : enjeux et perspectives. *Alternatives Sud*, 18(7).

- Exploite le diamant. (n.d.). Consulté à l'adresse http://minersconference.org/index.php/fr/luttes-fr/afrique-fr/1130-exploite_le_diamants2.html
- Kasaï Oriental : 8 ménages sur 10 n'ont pas d'accès à une alimentation saine et suffisante. (2025). Consulté à l'adresse <https://deskeco.com/2025/03/03/kasai-oriental-8-menages-sur-10-nont-pas-dacces-une-alimentation-saine-et-suffisante-la-province>
- Kasaï Oriental : la société civile de Miabi lance un cri d'alarme face à la dégradation des infrastructures et l'inaction des autorités. (n.d.). Consulté à l'adresse <https://coulisses.net/kasai-oriental-la-societe-civile-de-miabi-lance-un-cri-dalarme-face-a-la-degradation-des-infrastructures-et-linaction-des-autorites/>
- Kasaï Oriental : le cahier de charge de la SACIM avec les communautés locales est irrégulier, insiste la société civile. (n.d.). Consulté à l'adresse <https://coulisses.net/kasai-oriental-le-cahier-de-charge-de-la-sacim-avec-les-communautes-locales-est-irregulier-insiste-la-societe-civile/>
- Kasaï Oriental : les communautés locales affectées par l'exploitation de la SACIM menacent d'aller en justice contre le CRONGD pour tentative de faire échec au cahier des charges. (n.d.). Consulté à l'adresse <https://coulisses.net/kasai-oriental-les-communautes-locales-affectees-par-lexploitation-de-la-sacim-menacent-daller-en-justice-contre-le-crongd-pour-tentative-de-faire-echec-au-cahier-des-charges/>
- La Banque Mondiale en RDC. (n.d.). Consulté à l'adresse <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>
- Loi n° 18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. (n.d.). Consulté à l'adresse
- Luntumbue, M. (2011). Le dragon et le léopard : un regard sur les relations sino-congolaises. In *La Chine en Afrique : menace ou opportunité pour le développement ? Alternatives Sud*, 18, 165.
- Marysse, S., & Geenen, S. (2008). Les contrats chinois en RDC : l'impérialisme rouge en marche ? In *L'Afrique des grands lacs annuel*, 2007-2008, 289.
- Miser, F. (2013). Après le cuivre, la Chine met la main sur les diamants du Kasaï. In *Conjonctures congolaises*, Cahier 85, N°84.
- Ngala Ntumba, P. (2017). *Décentralisation congolaise et participation citoyenne : étude portant sur un dispositif participatif de la société civile à la gouvernance territoriale* (Thèse de doctorat, Université KU Leuven). Inédit.
- Plan d'affaires, concession SACIM SPRL de la RDC, 2013-2018.
- Rapport de la Banque Mondiale. (2008). *République Démocratique du Congo : La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance* (Rapport N° 43402-ZR). https://www.maliyetu.org/documents/bibliotheque_publication/bonne_gouvernance.pdf
- Rapport de la Banque Mondiale. (2016). *La République Démocratique du Congo : Évaluation de la pauvreté* (N° ACS 19045).
- Tshimpidimbua, M. D., et al. (2021). À qui profite le diamant au Kasaï Oriental ? *Southern Africa Resource Watch*, Kinshasa.
- Vircoulon, T. (n.d.). La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise. In *Afriques contemporain*.